

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER,
Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ,
Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. PAQUE, Chef de corps
M. HARDENNE, Secrétaire
{Décisions n°0031 à 0040}

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 08.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Madame la Présidente excuser Mesdames BRACH et LEVEQUE.

0031 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 19 avril 2018 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 19 avril 2018.

0032 Personnel - Mobilité - Phase 2017/04 et phase 2017/05 - Commissaire - Clôture

Entendu Madame la Présidente revenir sur la séance du Collège du 9 mai durant laquelle le Collège a décidé de clôturer les phases de mobilité 2017/04 et 2017/05. En effet, le syndicat SNPS a soulevé auprès du Chef de corps un problème potentiel concernant la composition de la commission de sélection et les juristes de la police fédérale n'ont pu lever le doute relevé par l'organisation syndicale ;

Entendu Madame la présidente rajouter que pour faire face à une situation d'urgence, le Collège a décidé de se positionner sur le dossier et de proposer au Conseil de police de ratifier cette décision durant cette séance ;

Entendu Madame la Présidente relater que le vendredi 8 juin, fin d'après-midi, un courrier envoyé par le conseil d'un des candidats aux mobilités précitées remettait en cause la procédure utilisée par le Collège de police ;

Entendu Madame la Présidente expliquer que le Collège de police s'est réuni ce 11 juin afin de désigner le cabinet d'avocat FLHM pour défendre les intérêts de la zone dans cette affaire et lui commander une première analyse juridique en perspective du présent Conseil ;

Entendu Madame la Présidente présenter l'avis du cabinet d'avocats FLHM lequel conseille, au nom de la prudence, de retirer la décision du Collège de 9 mai décidant

de la clôture des phases de mobilité 2017/04 et 2017/05 et de proposer au Conseil de police de clôturer ces deux phases de mobilité ;

Entendu Madame la Présidente expliquer que le Collège s'est réuni ce jour pour décider de retirer sa décision du 9 mai décidant de la clôture des phases de mobilité 2017/04 et 2017/05 et de proposer au Conseil de police de clôturer ces deux phases de mobilité ;

Entendu Madame la Présidente proposer de supprimer toute référence à la ratification initialement annoncée, et ce quand bien même le point était libellé de cette manière sur les convocations. Le libellé de la convocation ne doit pas nécessairement emporter le libellé définitif de la décision telle qu'adoptée ;

Entendu Madame la Présidente considérer que personne ne sera lésé : la Zone relancera rapidement deux nouvelles mobilités et les candidats qui avaient passé les examens lors des phases précédentes pourront à nouveau présenter leur candidature ;

Entendu Madame Ozer demander si les candidats qui ont réussi les examens seront obligés de les repasser ;

Entendu Madame la Présidente répondre qu'un jury, considéré comme invalide, invalide la décision. Et que pour le cas qui nous occupe, le jury n'avait pas encore rendu sa décision ;

Entendu Monsieur Degey s'interroger sur l'avenir des dossiers de recrutement vu la statut du chef de la GRH (B) ;

Entendu Madame la Présidente répondre qu'une procédure de recrutement de GRH niveau A est en cours ;

Entendu Monsieur Degey demander l'ouverture du huis clos en raison d'un mail envoyé par un candidat aux membres du Conseil ;

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 27.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST LEVEE A 20 HEURES 44.

LA SEANCE PUBLIQUE EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

Par 17 voix pour et 4 absentions,

DECIDE

de clore la phase de mobilité 2017/04 n° de série 0421 – Commissaire – Maison de Police et la phase de mobilité 2017/05 n° de série 0423 – Commissaire – Maison de Police.

0033 Matériel - Déclassement

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

De procéder au déclassement des objets repris dans la liste versée au dossier administratif, en les retirant de l'inventaire patrimonial de la Zone Vedre.

0034 Informatique - Achat des licences du système d'archivage, de gestion documentaire et contrat de maintenance applicatif - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 7.000 € - ayant pour objet l'acquisition des licences nécessaires au bon fonctionnement du système d'archivage et gestion documentaire pour une durée de 5 ans.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera constaté sur simple facture.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2018 - Allocation n° 330/742-53 - « Achat de matériel informatique ».

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Néant.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 51.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 26.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

Le Secrétaire,

Jean-Abdon HARDENNE

La Présidente,

Muriel TARGNION

